

AVIS DE COURSE
CHPT DE LIGUE PAYS DE LA LOIRE DERIVEURS
10 MARS 2019
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
Grade 5A
DERIVEURS : 420 LAR LAS LAS4 IND

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

I. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : DERIVEURS
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant **le formulaire joint** :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdR_D0WTWUjhIDFYpV3GOAVqN4AiAnj_nblmbl1yToy6Ax_91A/viewform?pli=1&usp=pp_url

Et en envoyant par chèque les frais d'inscription requis, à **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** 17 chemin de Port Breton 44470 Carquefou
Au plus tard **le 07 mars 2019**.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 -
- ## **4. DROITS A PAYER**
- Droits d'inscription **10€**

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	10 /03 /2019	8h30
Clôture des inscriptions	10/03/2019	10h
Jauges et contrôles	ras	

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
10/03/2019	10h30	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Trapèze.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.I est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 La course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Sport Nautique de l'Ouest 0240508151 ou info@snonantes.com